



FSU- CG 93



CG 93



LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Le projet de service PMI n'est pas applicable. Nous ne pourrions pas l'appliquer !

Le projet de service PMI (PSPMI) a été adopté en juillet 2014 avec les seuls votes de l'administration, mais sans aucune voix des représentants syndicaux (13 contre, 1 abstention).

Nous en avons demandé le retrait et continuons à le rejeter. Pourquoi ?

Parce que plusieurs des mesures principales du PSPMI sont inapplicables, ni dans leur logique professionnelle ni dans les moyens matériels prévus. Elles ont été imaginées par les élus et la direction avec comme préoccupation centrale le transfert de tâche d'une catégorie professionnelle à l'autre (des médecins aux puéricultrices, des puéricultrices aux EJE, etc.).

Bilans de santé à l'école, suivi des assistantes maternelles : des décisions prises au mépris de la qualité et dans l'ignorance des compétences des professionnels et des moyens des équipes, donc que nous ne pourrions appliquer !

- Généraliser les bilans sensoriels à l'école avec un binôme puéricultrice-auxiliaire de puériculture :
 - c'est une illusion : extraire une ou deux fois par semaine ce binôme du centre de PMI pour aller à l'école, à effectifs constants, rendrait impossible la réalisation des autres activités dans le centre (consultations, accueils...);
 - c'est un accroissement de la charge de travail pour tous : aucun poste nouveau de puéricultrice ou d'auxiliaire de puériculture n'est prévu, tout se fait dans le meilleur des cas à moyens constants ;
 - c'est un transfert de responsabilité sans frais : confier aux puéricultrices le dépistage et l'orientation des troubles du langage sans que leur formation, leur référentiel professionnel et leurs prérogatives statutaires ne prévoient ce passage d'un diagnostic médical au diagnostic infirmier, serait un tour de passe-passe venant simplement justifier le retrait à moindre coût des médecins.
- Réserver le suivi des assistantes maternelles aux seules EJE :
 - c'est promettre aux assistantes maternelles un accompagnement encore moins fréquent et moins diversifié, et donc accroître leur isolement dans ce mode d'accueil déjà peu soutenu (moins formation, moins étayage des pratiques professionnelles qu'en crèche), alors que le nouveau schéma de la petite enfance prétend améliorer la qualité des modes d'accueil ;
 - c'est faire peser le gros de la responsabilité sur les épaules des EJE et entériner le retrait progressif des puéricultrices dont la légitimité auprès des assistantes maternelles sera bien fragile lors du renouvellement d'agrément.

Cette logique du PSPMI (transfert de tâches, accroissement des charges de travail à moyens constants voire décroissants) toucherait toutes les catégories professionnelles, toutes les équipes : déjà les études prévues sur l'implantation des centres de PMI, sur le contenu des consultations médicales laissent craindre une réduction du nombre de centres avec perte de la proximité avec les familles dans les quartiers, et une pression à la "productivité" pour accroître le nombre d'actes en consultations. Les élus et la direction générale ont déjà laissé entendre qu' "il ne doit pas y avoir de tabou" !

Quel sens y a-t-il à la tenue de groupes de travail pour élaborer les nouveaux profils de postes : c'est mettre la charrue avant les bœufs, comment écrire des profils de postes avant d'avoir résolu sérieusement les difficultés majeures que suscite l'évolution des missions (cf. ci-dessus) ?

Nous refuserons que, pour mettre en place ces nouvelles modalités de travail, la direction cherche à faire jouer aux responsables de circonscription un rôle de pression sous couvert de leurs nouvelles prérogatives hiérarchiques. Et que demain l'on nous impose des entretiens d'évaluation des résultats sur objectifs annuels qui conduiront à mettre l'accent sur la responsabilité individuelle de chacun au détriment de la dimension collégiale du travail.

Nous disons non et ne pouvons appliquer un projet de service qui ne répond pas à l'exigence de qualité de nos missions auprès des enfants et de leur famille, qui ne prend pas en compte nos compétences professionnelles respectives et sape l'exercice pluridisciplinaire, qui entérine l'amputation de nos moyens (plan "exceptionnel" de recrutement resté largement en plan...).

Nous n'acceptons pas le budget 2015 qui vient d'être voté et qui prévoit, entre autres, une baisse de 60 % du budget d'interprétariat en PMI qui, de 530 000 € passerait à 200 000 €. C'est nous empêcher **tôt** travail en nous « rendant muets » auprès de beaucoup de familles non francophones, cela au moment où nos décideurs nous demandent de renforcer le lien social et le soutien à la parentalité !

Nous demandons :

⚡ **Une relance effective du plan "exceptionnel" de recrutement** avec la mise en place d'une véritable cellule de crise pour le recrutement, la nomination immédiate d'un chargé de mission à temps plein et le renforcement du bureau personnel formation de la PMI ;

⚡ **Le renforcement des équipes** de terrain (notamment 3 auxiliaires par centres), des bureaux du service central, des équipes de soutien de puéricultrices et d'auxiliaires de puériculture ;

⚡ **La suspension et la remise à plat du projet de service PMI, en premier lieu des mesures inapplicables** comme la généralisation des bilans sensoriels à l'école, la réduction du suivi des assistantes maternelles...

⚡ **Le maintien du budget interprétariat et de l'ensemble des budgets consacrés à la PMI.**

Nom - Prénom	Profession	Lieu de travail	Signature

A retourner par mail aux syndicats ou par fax au 01 43 93 91 89 ou 01 43 93 11 22